



## **Programme de formation**

### **Etablir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service**

#### **Public concerné**

#### **Prérequis**

Cette formation s'adresse aux comptables, gestionnaires, directeurs, responsables de services

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

#### **Objectifs**

##### Contexte

Le budget de l'établissement ou du service, qui est l'acte administratif qui permet à l'établissement ou service de revendiquer les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, est très largement encadré par la réglementation.

Alors que les financements publics tendent à se restreindre, il est indispensable pour le gestionnaire d'en maîtriser les tenants et aboutissants.

##### Objectifs

- Disposer des connaissances en matière de présentation de la stratégie communiquée aux autorités de tarification
- Répondre aux obligations réglementaires des établissements sociaux et médico-sociaux
- Acquérir les techniques permettant d'en contrôler la réalisation et de piloter un établissement ou service

#### **Programme**

##### Cadre réglementaire : Les aspects juridiques

- Les obligations réglementaires
- La procédure contradictoire
- Les recours éventuels

##### La préparation : La stratégie

- Prise en compte des orientations de l'association
- Mise en œuvre du projet d'établissement
- Les résultats en attente



## **Programme de formation**

### **Etablir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service**

- L'évaluation de la population
- Les tarifs plafonds
- Recensement des éléments à préparer
- Préparation à la négociation avec les autorités de tarification

Présentation du budget prévisionnel : Les aspects techniques

- Méthodologie
- Contenu
- Annexes obligatoires
- Le rapport budgétaire

Pilotage de l'établissement

- Contrôle budgétaire
- Tableaux de bord
- Eléments d'analyse et de projection financière

### **Durée, effectifs**

7 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

### **Intervenant(s)**

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

### **Moyens pédagogiques et techniques**

Alternance d'apports théoriques et exercices pratiques. Echanges avec et entre les participants.

Support remis aux participants

### **Modalités d'évaluation des acquis**

Evaluation des acquis en cours de formation

## Matériel nécessaire pour suivre la formation

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

## Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)

